

adopté

SÉNAT

le 30 novembre 1961

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 61-956 du 24 août 1961 modifiant le tarif des droits de douane d'importation.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Article unique.

Est ratifié le décret n° 61-956, du 24 août 1961, modifiant le tarif des droits de douane d'importation.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 novembre 1961.

Le Président,
Signé : André MERIC.

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 1428 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1428, 1522 et in-8° 336.
Sénat : 73 et 87 (1961-1962).